



Note d'information

concernant la fin de semaine

publié le 15/12/2020

Le conseil scientifique a publié une note le 14 décembre 2020 évoquant la possibilité de garder les enfants à l'isolement les 17 et 18 décembre 2020 pour limiter les interactions sociales avant les fêtes de fin d'année.

Si vous souhaitez garder votre enfant à la maison les 17 et 18, vous devez impérativement remplir un coupon d'absence dans le carnet de correspondance à présenter à la vie scolaire le mercredi 16 décembre 2020.

Toute absence non signalée ne sera pas excusée et les cours devront être rattrapés pour le retour en classe le 4 janvier 2021.

Si vous faites le choix de ne pas mettre votre enfant au collège, vous devez strictement le garder à la maison. Les regroupements devant le collège ou le complexe sportif ne sont pas autorisés.

Les repas non pris les 17 et 18 décembre 2020 ne seront pas remboursés. Le repas de Noël est maintenu le jeudi 17 décembre 2020.

Je vous souhaite à tous une bonne fin d'année.

La Principale
Christelle Viet



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.